

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le 20 septembre 2019 à 20 heures 30 minutes, LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de M. GAVELLE Christian, Maire, s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie.

PRESENTS : MM. GAVELLE Christian, DEWACHTER Christophe, GODIN Jean-Claude, LAPORTE Jacques, DROCOURT Pascal, FREROT Willy, DEFFONTAINES Gaëtan, Mmes HOORNE Alberte, DEVILLERS Valérie, GRANDVALET Alice, LECOINTRE Béatrice, GRENARD Jocelyne.

ABSENTE EXCUSEE : Mme MICHOT Arlette donne pouvoir à Mme GRENARD Jocelyne.

ABSENT : M. COCU Christian.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DEFFONTAINES Gaëtan.

DELIBERATION CONCERNANT LE RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SE 60 ;

M. le Maire présente aux conseillers le rapport d'activités 2018 du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60), et lit le courrier du Président joint à ce rapport.

Le Conseil Municipal, délibère, à l'unanimité, et prend acte du rapport d'activités 2018 du SE 60. De plus, il est d'accord avec le syndicat sur le fait qu'il est indispensable de préserver dans la future réforme territoriale les syndicats de grande taille faisant converger l'efficacité technique, économique, et environnementale avec la solidarité sociale et territoriale.

DELIBERATION CORRESPONDANT A LA PRISE DE COMPETENCE « ORGANISATION DE LA MOBILITE » DE LA CCPV ;

M. le Maire explique aux conseillers qu'il y a lieu de délibérer avant le 27 septembre 2019 au sujet de la prise de compétence « organisation de la mobilité » par la CCPV (soit avant la fin du délai de 3 mois après la décision prise lors du Conseil Communautaire du 27/06/2019).

Cette compétence, selon le Code du Transport, s'adresse à l'**Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)**, en l'occurrence : la commune.

Par conséquent, pour que la CCPV puisse intervenir dans ce domaine, il faut lui faire le transfert.

En effet, après le transfert, le périmètre correspondra au territoire de la CCPV. Les décisions seront prises dans l'intérêt du territoire, **et la compétence d'optimisation de la mobilité permettra de couvrir, les secteurs suivants :**

- **L'organisation de services réguliers de transports publics urbains, non urbains et scolaires.**
- **L'organisation de services de transport collectif à la demande (TAD), le cas échéant.**
- **Le développement des modes de déplacements terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestre à moteur (vélo, marche, co-voiturage, auto partage).**

La CCPV fera ensuite l'adhésion au SMTCO (Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise).

Si la CCPV ne prend pas la compétence en 2020, c'est la Région qui viendra en substitution prendre sa place au 01/01/2021 sur le territoire de la CCPV.

Après avoir pris acte de l'ensemble des données et considérants de cette affaire, le Conseil Municipal, délibère et décide, à l'unanimité, de renoncer à sa compétence AOM et de transférer celle-ci à la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

DELIBERATION AUTORISANT M. LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES CONCERNANT LE SPECTACLE ORGANISE LE 21 NOVEMBRE 2019 DANS LE CADRE DU FESTIVAL DES CONTES D'AUTOMNE 2019 ;

M. le Maire fait l'exposé suivant au Conseil Municipal : le Département de l'Oise organise pour la 20^{ème} année le festival « Contes d'automne ». Cette manifestation est proposée aux bibliothèques municipales appartenant au réseau de la Médiathèque Départementale de l'Oise (MDO) et aura lieu du 08/11 au 01/12/2019. La Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV), s'associe au Département et prend notamment en charge une partie du coût du spectacle que la bibliothèque de notre commune a choisi. Notre commune a déjà participé plusieurs fois à ce festival, la dernière remonte à deux ans. Cette année, la commune mettra à disposition la salle des fêtes pour un spectacle le jeudi 21 novembre 2019. Pour se faire, une convention doit être signée entre les parties concernées : le Département de l'Oise, la Communauté de Communes de la Picardie Verte, la commune et le conteur.

Pour information, il ajoute que la prise en charge du Département est de 400 €, 240 € par la CCPV, et 160 € par la commune. Il rappelle également que les crédits nécessaires ont été prévus au budget communal 2019.

Le Conseil Municipal, délibère, à l'unanimité, et :

- autorise M. le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'organisation du spectacle à la salle des fêtes de Senantes dans le cadre du festival « Contes Automne » 2019, le jeudi 21 novembre 2019 à 20 h 00 ;

- accepte que la commune participe à la prise en charge du coût de l'intervention du conteur à hauteur de 160 euros, du coût du repas du conteur et accompagnateurs avant ou après la représentation, et qu'elle organise un verre de l'amitié à la fin de la représentation pour le public ;

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire demande à quelle date la Commission des Chemins peut se réunir. Après concertation des 9 membres qui la compose, la date **du lundi 28 octobre 2019 à 17 h 00** a été retenue.

- M. le Maire précise que 490 m³ de cailloux ont été récoltés suite au ramassage des cailloux offert par M. GODIN Jean-Claude, adjoint à la voirie. Ce travail a été réalisé avec l'aide de MM. Christophe COCU, Michel BARBIER, Mikaël BENARD, Christophe BONNARD (ferme de M. et Mme VUILHORGNE) et Christophe BENARD. Ces agriculteurs sont vivement remerciés par la commune et son conseil municipal.

- M. Christophe DEWACHTER, 1^{er} Adjoint, évoque la prochaine matinée citoyenne. Il est proposé plusieurs dates, c'est le **samedi 26 octobre 2019** qui est finalement retenu (**voir le détail dans les informations ci-jointes**).

- M. Pascal DROCOURT, conseiller, précise qu'un flyer concernant le site internet communal a été distribué à la population cette semaine (le mercredi 18 septembre).

- Mme Alice GRANDVALET, conseillère, signale une fuite d'eau dans le chemin du Clacvet au hameau d'Amuchy. Veolia sera contacté. Elle évoque également les plantations de légumes réalisées autour du lavoir d'Amuchy.

- M. Jacques LAPORTE, adjoint, responsable de la salle des fêtes, signale que le container à linge qui se trouve sur le parking de la salle déborde. Le dernier ramassage date du 26 août 2019. La secrétaire de mairie a nouveau contacté la société les 02 et 11 septembre, mais elle laisse un message sur une messagerie sans avoir d'interlocuteur. Il est fort possible qu'il n'ait qu'un ramassage par mois.

- Mme Béatrice LECOINTRE, conseillère, demande si le devis pour le remplacement de certains carreaux de la petite chapelle de Corbeauval a été fait suite à sa remarque lors de la précédente réunion du 19 juillet. M. le Maire précise que l'encadrement est abimé et que les carreaux ne tiendront pas sans entreprendre d'autres travaux.

- Mme Jocelyne GRENARD, conseillère, demande s'il est possible de mettre le menu de la cantine dans le cahier des élèves. Les conseillers décident que le menu sera mis uniquement sur le site internet : <http://www.communesenantes.e-monsite.com>

- M. le Maire remercie Mme Valérie DEVILLERS, conseillère, pour son aide au remplacement à la cantine et à la garderie le mardi 17 septembre.

- Mme Jocelyne GRENARD, conseillère, demande à quelle réunion a été évoqué les « sens interdit sauf riverains » dans la rue de la Chaîne du Mont reliant les hameaux de Corbeauval et de Goulancourt (dans les deux sens) et au Chemin rural dit chemin du Bois l'Evêque (hameau de Goulancourt). M. le Maire répond que cela a bien été décidé. **Après consultation du registre, il s'avère que cela a été décidé lors de la réunion du 22 juin 2018 : Le Conseil Municipal délibère et décide à 6 voix pour, 2 voix contre (MM. Willy FREROT et Christophe DEWACHTER) et 4 abstentions (MM. Pascal DROCOURT et Christian COCU, Mmes Alberte HOORNE et Béatrice LECOINTRE) de mettre ces chemins en « sens interdit sauf riverains ».**

- Mme Valérie DEVILLERS, conseillère, informe les conseillers qu'une nouvelle directive instaure l'obligation qu'un repas végétarien par semaine soit servi à la cantine scolaire. M. le Maire ajoute que la loi prévoit que l'expérimentation durera 2 ans et que cette obligation ne concernera la restauration collective scolaire qu'à partir du 1^{er} novembre 2019. Un courrier sera adressé aux parents d'élèves pour les informer.

- - INFORMATIONS - -

PERMANENCES DE LA MAIRIE : MARDI et VENDREDI de 17 H 30 à 19 H 30



NOUS DEMANDONS AUX NOUVEAUX HABITANTS DE LA COMMUNE DE BIEN VOULOIR VENIR SE FAIRE CONNAITRE EN MAIRIE, et de SIGNALER S'ILS ONT DES ENFANTS POUR LE NOEL COMMUNAL (scolarisés ou non).

L'arbre de Noël aura lieu le samedi 14 décembre 2019 après-midi (des informations complémentaires seront données ultérieurement).



**L'ASSEMBLEE GENERALE DE
L'ASSOCIATION DE CHASSE AUX BIENS COMMUNAUX
se déroulera le
VENDREDI 04 OCTOBRE 2019, à 19 H 30,
à la MAIRIE de SENANTES**



- - INFORMATIONS (SUITE) - -

THEATRE À LA SALLE DES FETES DE SENANTES

VENDREDI 04 OCTOBRE & SAMEDI 05 OCTOBRE 2019 à 21 h 00

Gratuit moins de 6 ans

COMEDIA DES ECLONDES 
TROUPE DE THÉÂTRE AMATEUR



C'est l'anniversaire de Ludo. Bien décidé à échapper à une fête, il s'enferme chez lui.

Seulement la tranquillité, ça ne se commande pas. Les gêneurs non plus. Sa voisine du dessus a perdu ses clés, il a une fuite d'eau qui dégouline chez sa voisine du dessous et le plombier n'est pas vraiment un plombier. Ludo parviendra-t-il à passer une soirée solitaire ou sera-t-il obligé de recevoir les 50 invités qui vont débarquer chez lui ?

Quatre personnages que rien ne rapproche, qui vont apprendre à se connaître, à s'apprécier et à faire la fête.

Durée : 1 h 30

Entrée : 7 €

Entrée 6 à 14 ans : 5 €

LE COMITE DES FETES de SENANTES VOUS INVITE à
sa soirée MOULES & FRITES



le **SAMEDI 12 OCTOBRE 2019** à 20 h 00

REPAS COMPLET

Prix ADULTE = 22,00 € ;

Prix ENFANT moins 12 ans = 12,00 €

RESERVATION AVANT LE MARDI 08 OCTOBRE 2019.

au 03.44.82.45.77 ou 06.34.90.38.55



LE PAIEMENT DU REPAS EST A FAIRE A L'INSCRIPTION

4 / 8

- - **INFORMATIONS (SUITE)** - -

La Municipalité de SENANTES et la BIBLIOTHEQUE,

Vous INVITENT gratuitement

à venir écouter des HISTOIRES



d'HALLOWEEN

Le SAMEDI 19 OCTOBRE 2019, à 15 H 30

à la salle du périscolaire (12 Place de l'Eglise)

Un petit goûter sera offert.

Si vous le souhaitez, **venez déguisés** et nombreux !

Nous attirons votre attention sur le fait que les parents doivent rester avec leurs enfants pendant l'animation et qu'ils sont sous leur surveillance. La commune de Senantes se dégage de toutes responsabilités si des enfants venaient à être seuls.

Merci de votre compréhension.



MATINEE CITOYENNE A SENANTES

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à notre matinée citoyenne

le SAMEDI 26 OCTOBRE 2019

rendez-vous Place de la mairie pour 08h00

Comme les précédentes, cette matinée sera clôturée par un casse-croûte partagé.

Vous pouvez vous inscrire et contacter les personnes suivantes :

- ☐ M. Christophe DEWACHTER : 03.44.82.45.77. OU 06.34.90.38.55.
- ☐ Mme Alberte HOORNE : 03.44.82.60.35.
- ☐ Mme Valérie DEVILLERS : 03.44.82.60.35. OU 06.32.51.48.19.
- ☐ Mme Béatrice LECOINTRE : 03.44.82.46.07. OU 06.65.07.93.03.



La commission florale

5 / 8

- - INFORMATIONS (SUITE) - -

Atelier nature en famille : « Réaliser des abris à insectes »

JEUDI 07 NOVEMBRE 2019

DE 18 h à 20 h

à la salle des fêtes de SENANTES

Pour adultes & enfants

Réservation obligatoire au *CPIE des Pays de l'Oise*

Consulter le flyer « Agissons au quotidien ! » distribué avec ce compte-rendu, sur lequel sont notées l'adresse mail et les coordonnées téléphoniques

◆◆◆ ◆◆◆ ◆◆◆ ◆◆◆ ◆◆◆ ◆◆◆

LE CLUB DES CHEVEUX D'ARGENT organise un

**LOTO spécial BONS D'ACHAT et
1 semaine en Vendée**

	12		48	51	73	83
6	27	44	53	70		
5	10	34		61		90

le DIMANCHE 10 NOVEMBRE 2019

à 14 h 00, à la salle des fêtes

Buvette, sandwichs et crêpes

RESERVATIONS : 06.03.51.96.92 - 06.83.82.92.05 - 07.70.34.00.20

◆◆◆ ◆◆◆ ◆◆◆ ◆◆◆ ◆◆◆ ◆◆◆

 11 NOVEMBRE 1918 A SENANTES 

10 H 30 : Rassemblement Place de l'Eglise

10 H 45 : Défilé au Monument aux Morts avec le Réveil Senantais,

Dépôt de gerbe, et, Minute de silence,

Appel aux Morts, allocution,

Dépôt de gerbes aux sépultures de nos héros.

Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur, dans la salle de la cantine.

TOUTE LA POPULATION EST CORDIALEMENT INVITEE
A CETTE MANIFESTATION DU SOUVENIR.

6 / 8

- - **INFORMATIONS (SUITE)** - -

 **INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES**

**AFIN DE POUVOIR VOTER POUR
LES ELECTIONS MUNICIPALES
des 15 et 22 MARS 2020**

Venir faire l'**inscription** sur les listes électorales de SENANTES (y compris pour les ressortissants de l'Union Européenne résidant sur la commune), en Mairie, pendant les permanences

AU PLUS TARD LE VENDREDI 07 FEVRIER 2020 :

les mardi & vendredi de 17 H 30 à 19 H 30

Et amener les documents suivants :

- 1 pièce d'identité en cours de validité (carte identité, passeport), ou expirée depuis moins de 5 ans pour la carte d'identité, à la date du dépôt d'inscription sur la liste électorale
- 1 justificatif de domicile **daté de mois de 3 mois**, les plus couramment admis sont :
 - attestation ou facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe (**facture de téléphone portable pas acceptée**), assurance habitation correspondant à une adresse dans la commune ;
 - bulletin de salaire ou titre de pension de moins de 3 mois adressé au domicile situé dans la commune ;

- quittance de loyer non manuscrite de moins de 3 mois ;
- Livret de famille doit être présenté en plus pour une personne de moins de 26 ans souhaitant s'inscrire sur la liste électorale dans la commune de domicile de ses parents pour prouver les liens de filiation (justificatif domicile sera au nom des parents, voir liste ci-dessus)
- Pour les personnes domiciliées chez un parent ou un tiers, contacter la mairie pour savoir les justificatifs à fournir
- Gérants ou associés majoritaires ou uniques d'une société inscrite au rôle de la commune pour la 2^{ème} fois sans interruption (copie des statuts de la société ou attestation)

+ Un formulaire d'inscription sera à compléter sur place.

**Pour toute difficulté ou situation particulière,
contacter la mairie au : 03.44.82.55.14**



7 / 8

Photocopie affiche Gospel du 19/10/2019



gospel-ballet_300pp
p.pdf

8 / 8